

Programme Sauveteur secouriste du travail Initiale

Réf : REF1.1

Durée : 14 Heures

**EFFECTIF : 4 minimum
10 maximum**

Intervenant :
Formateur SST certifié
INRS

Contact :
Boutrois Sébastien

07-69-79-46-68

contact@prevacti-formation.com

19 rue Onoz 77320 Montolivet



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

- Le SST intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise.
- Le SST met ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

PUBLIC : TOUS PUBLIC

PRE REQUIS : AUCUN

PROGRAMME DE FORMATION :

- Thème 1 : être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Thème 2 : être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Thème 3 : être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Thème 4 : être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Thème 5 : être capable de réaliser une protection adaptée
- Thème 6 : être capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Thème 7 : être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Thème 8 : être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

METHODES PEDAGOGIQUE :

Différentes méthodes pédagogiques sont mises en place en tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte : Découverte ou heuristique, apprentissage, (Mise en situation d'accident du travail)

EVALUATION/MODALITES :

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en place. Lors des épreuves de certifications, l'apprenant devra valider 2 domaines de compétences afin d'être certifié acteur SST.

Un certificat d'acteur SST délivré par l'INRS a une durée de validité de 24 mois

ACCESSIBILITE :

Le centre de formation respecte les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Lorsque les formations se déroulent en intra-entreprise, le centre de formation interroge les responsables chargées de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite afin de les accueillir dans de bonnes conditions.